

Les honorables députés peuvent dire que le Gouvernement prévient les industriels de ne pas augmenter leurs prix trop rapidement. La nouvelle produit une bonne impression quand elle nous vient des journaux, mais les députés devraient se rendre compte ici même de la façon de procéder du Gouvernement qui vante les régies tout en essayant de les abolir le plus rapidement possible, sans tenir compte des conséquences. J'exhorte le Gouvernement à surveiller de plus près l'augmentation du coût de la vie et à rétablir les régies, lorsque la chose s'impose, avant que l'économie canadienne ne s'effondre. Lorsque le Gouvernement aura agi de la sorte, il pourra compter sur l'appui et le vote de la population, mais non pas s'il poursuit sa présente ligne de conduite.

M. G. R. CASTLEDEN (Yorkton): La population ne tardera pas à se rendre compte que la réglementation des prix s'impose au sein d'un régime d'économie industrielle tel que le nôtre. Je m'étonne que les créditistes s'élèvent contre les régies et les régisseurs. Dès sa fondation, leur parti avait pour principe fondamental de confier à des commissions la tâche de fixer un prix équitable?

M. QUELCH: Nous ne nous sommes jamais opposés à la régie des prix.

M. CASTLEDEN: Mais comment régir les prix, sinon par l'intermédiaire des commissions?

M. QUELCH: Les cultivateurs n'ont jamais changé d'avis.

M. CASTLEDEN: S'il convient de réglementer les prix des produits agricoles, il y a lieu de réglementer au même titre ceux des autres denrées. Il en coûtera cher au Canada d'abandonner les régies. Considérez la situation du petit salarié. Il se trouve entre deux feux. Il vend son travail à un prix fixe. Il ne peut acheter ce qui lui est absolument nécessaire à même un revenu ainsi déterminé. Il ne saurait joindre les deux bouts.

Il lui faut donc se passer de ce dont il a besoin. Ses enfants n'obtiennent pas le lait indispensable à la santé. Il doit souvent dépenser ses économies et hypothéquer sa maison. La situation devient intenable. Son niveau d'existence s'en ressent et il ne peut plus assurer la subsistance de sa famille. Il ne peut pas non plus pourvoir à ses vieux jours. Le pensionné se trouve aujourd'hui dans une situation tragique. Le coût de la vie augmente, mais sa pension reste au même point. Victime des circonstances, il n'y peut rien.

Ce n'est pas au moyen de mesures de ce genre qu'on supprimera les régies. Au con-

[M. Matthews.]

traire, nous en confions l'administration aux organismes qui régissent les denrées et fixent les prix selon ce que le consommateur est prêt à payer. Les gens qui possèdent des denrées peuvent en provoquer la rareté et à mesure qu'elles deviennent rares, les prix montent. Sous un tel régime économique, on ne s'attache pas à produire des denrées en abondance et à fournir aux consommateurs les moyens d'en acheter. On provoque plutôt des pénuries, afin de réaliser de gros bénéfices sur des approvisionnements restreints.

Envisageons la situation où se trouve le cultivateur. Voici ce qu'il nous dit: "Que vaut un régime économique qui tolère un tel état de choses? Si je veux produire il me faut acheter les denrées qui me sont nécessaires. C'est moi alors qui suis le consommateur. Je m'adresse au vendeur d'instruments aratoires; c'est lui qui vend et moi qui achète. Je lui demande le prix d'un certain instrument. C'est lui qui en fixe le prix, puisqu'il possède l'instrument en question. Je dois payer le prix qu'il fixe ou m'en passer. Mais le régime est en vigueur et je m'y soumetts. J'apporte donc l'instrument chez moi et tout l'été, ma femme, ma famille et moi-même travaillons dur. Après avoir trimé ainsi, j'apporte mes produits au marché. Maintenant c'est moi qui possède les denrées; c'est moi qui vends et c'est le consommateur qui achète. Or je constate que la situation a changé du tout au tout. Je dois lui demander combien il me donnera pour mes denrées. Le régime économique qui fixe le prix des marchandises que j'achète et qui, en même temps, me fixe le prix auquel je dois vendre ma production à d'autres, est certes vicieux.

En conséquence, je le répète, le cultivateur est pressuré de deux côtés à la fois. Les économistes déterminent le prix des denrées qu'il vend ainsi que le prix des marchandises qu'il doit acheter. Il est la victime, et si on n'intervient pas, ce sera le chaos complet.

Le cultivateur en a fait l'expérience avant la guerre et il constate maintenant qu'on fixe les prix des denrées agricoles. Il accepte la fixation de ces prix, car il croit que c'est une excellente chose. Selon moi, si les cultivateurs ont approuvé l'accord avec la Grande-Bretagne, c'est parce qu'il leur garantissait un prix initial de \$1.35 le boisseau pendant quelques années. Le cultivateur a renoncé au prix mondial actuel. Il se dit que cela vaut mieux que les fluctuations qui ont cours. En tout cas, il sait qu'il va toucher ce prix, ce prix fixé. Mais, qu'on me permette de le dire, tous les avantages qui pourraient en découler vont disparaître du jour au lendemain si on ne régite pas le prix des autres denrées. Qu'on